

Décision

Générale

colonial

Décision n° 657 fixant les grandes vacances au jeudi 12 juin.

n° 657

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 260 du 22 mars 1939 portant règlement des congés annuels dans les établissements scolaires de la colonie

Vulla proposition du chef du service de l'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les grandes vacances commenceront le jeudi 12 juin et se termineront le jeudi 2 octobre. Art. 2. La rentrée des classes pour l'année scolaire 1947-1948 aura lieu le vendredi 3 octobre 1947.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.